

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

ÉPREUVE D

ÉCONOMIE GÉNÉRALE, POLITIQUE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT LOCAL

Option : DARC

Durée : 3 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **AUCUN**

Le sujet comporte 9 pages

Une pénalité de deux points pourra, le cas échéant, sanctionner tout défaut ou insuffisance de présentation, d'orthographe, ou de syntaxe

SUJET

À partir de vos connaissances personnelles et des documents joints vous répondrez de manière claire et précise aux questions suivantes :

PREMIÈRE PARTIE (9 points)

QUESTION 1

Le **document 1** évoque les échanges intra-régionaux.

1.1 Définir le terme « échange intra régional ». (1 point)

1.2 Présenter les principaux acteurs des échanges intra régionaux de marchandises en 2012. (2 points)

QUESTION 2

Le **document 2** évoque l'utilisation de barrières non tarifaires.

2.1 Donner 2 exemples différents de barrières non tarifaires. (2 points)

2.2 Expliquer le fonctionnement des barrières tarifaires. Quel est l'intérêt de ce type de pratique ? (2 points)

QUESTION 3

Expliquer la phrase du **document 2** (page1, 1^{er} paragraphe) « *Mais petit à petit, le vent libéral a balayé le multilatéralisme et les accords bilatéraux se sont multipliés, ce qui suscite des échanges inégaux puisqu'ils sont le reflet des rapports de force entre pays* ». (2 points)

DEUXIÈME PARTIE (11 points)

En vous appuyant sur vos connaissances et sur les **documents** joints, vous répondrez sous la forme d'un document structuré et argumenté à la question suivante :

« Quels sont les défis pour l'agriculture européenne dans la mondialisation de l'économie ? »

Votre développement se structurera autour de trois défis.

DOCUMENTS JOINTS

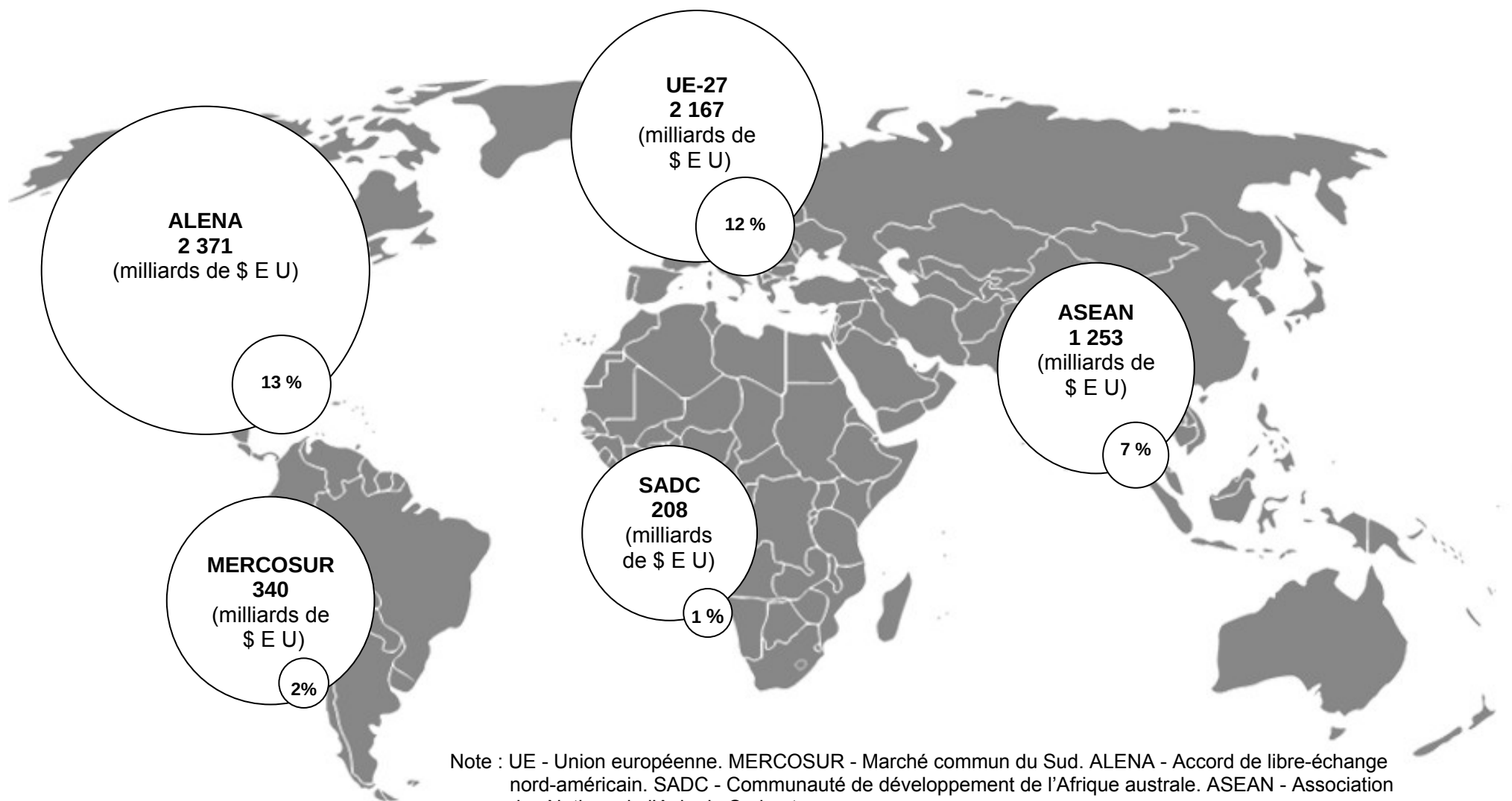
DOCUMENT 1 : Organisation Mondiale du Commerce,
Statistiques du Commerce International 2012, p 16 - www.wto.org

DOCUMENT 2 : « L'Union doit s'appuyer sur la force de son marché », entretien avec Nicole Bricq,
Alternatives économiques Hors-Série n°95, 1er trimestre 2013, p 57-58

DOCUMENT 3 : OMC : Comment l'UE protège son agriculture ?
Tout sur l'Europe. UE Article réalisé en partenariat avec les étudiants de Sciences-Po

DOCUMENT 4 : Mondialisation de l'agriculture. Les grands défis du XXI^e siècle,
Chambres d'Agriculture - Mai 2011 - N°1003 - www.chambres-agriculture.fr

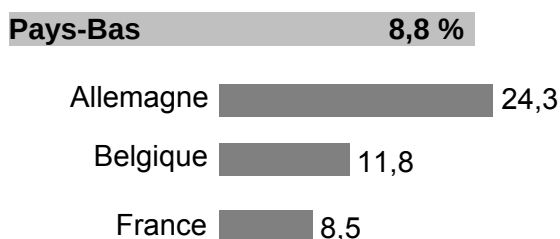
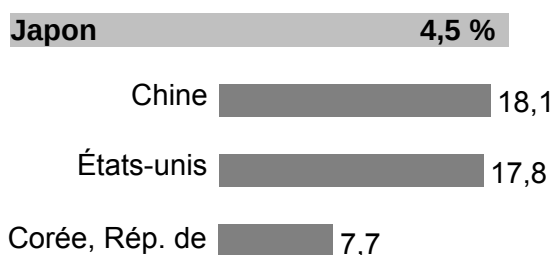
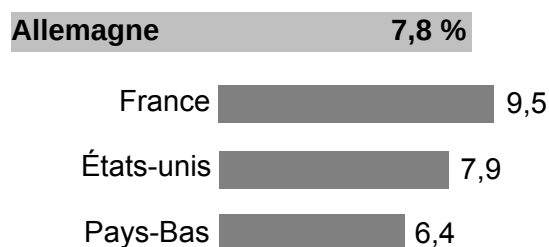
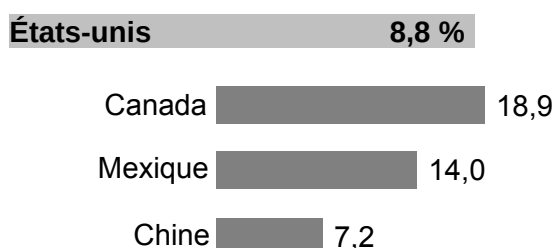
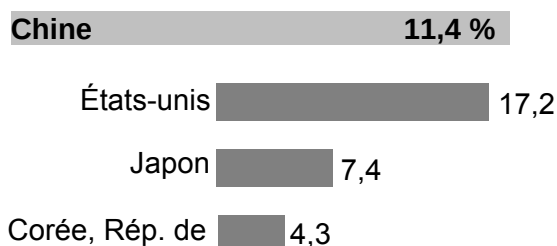
Les cinq premiers exportateurs de marchandises représentent 36 pour cent des exportations mondiales, presque autant que les plus grands ACR



Note : UE - Union européenne. MERCOSUR - Marché commun du Sud. ALENA - Accord de libre-échange nord-américain. SADC - Communauté de développement de l'Afrique australe. ASEAN - Association des Nations de l'Asie du Sud-est.
Les pourcentages représentent les parts du commerce mondial des marchandises, à l'exclusion des réexportations de Hong-Kong.

DOCUMENT 1 (2/2)

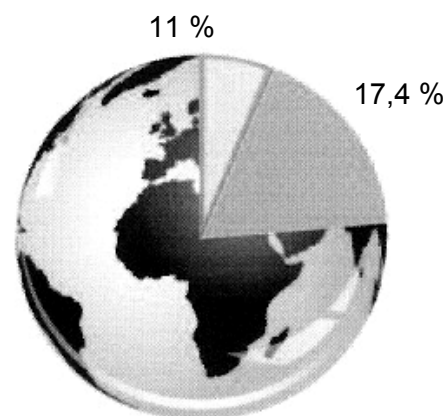
Cinq premiers exportateurs de marchandises



Exportations de marchandises par accord commercial régional (ACR) et par pays, 2012

- Les exportations de marchandises de l'UE ont stagné en 2012, reflétant les incertitudes dans la zone euro ;
- Les économies développées représentent plus de la moitié des exportations mondiales de marchandises, mais leurs exportations ont baissé de pour cent en 2012. En revanche, les exportations des pays en développement ont augmenté de 4 pour cent.
- En Amérique du Sud et centrale, la croissance des exportations de marchandises du MERCOSUR et de la Communauté andine a fléchi de près de 30 points de pourcentage en 2012, passant de 26 pour cent à 35 pour cent, respectivement en 2011, à -5 pour cent et 5 pour cent, respectivement en 2012.
- La croissance des exportations de marchandises des pays les moins avancés s'est effondrée en 2012, tombant à 1 pour cent contre 25 pour cent en 2011. Leur part des exportations mondiales de marchandises reste de 1 pour cent.
- La croissance des exportations de marchandises a été plus forte dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), à 4,5 pour cent, que dans l'ALENA ou l'Union européenne.

Parts des exportations mondiales



- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine)
- Pays les moins avancés

« L'Union doit s'appuyer sur la force de son marché »

Bonne élève du libre-échange, l'Europe a largement ouvert son marché, mais sans en tirer parti. Le paradigme est en train de changer, selon Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur.

L'Union européenne protège-t-elle suffisamment son marché intérieur ?

Dans les années 1990, le multilatéralisme fonctionnait bien et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) jouait son rôle : les accords commerciaux multilatéraux possédaient la vertu de protéger les plus faibles, notamment les pays en développement. Mais petit à petit, le vent libéral a balayé le multilatéralisme et les accords bilatéraux se sont multipliés, ce qui suscite des échanges inégaux puisqu'ils sont le reflet des rapports de force entre pays. Pendant toute cette période, la Commission européenne s'est montrée très allante pour proposer de nouveaux projets d'accords de libre-échange aux États membres, qui, de leur côté, n'ont pas été très regardants. Car lorsqu'on examine ces accords, on se rend compte qu'ils ont été placés sous le signe de l'asymétrie. L'Europe a respecté ses engagements internationaux : elle s'est largement ouverte, notamment sur le plan de ses marchés publics. Mais la réciprocité n'est pas vraie : 90 % des marchés publics en Europe sont ouverts aux pays tiers, contre seulement 32 % aux États-Unis, 28 % au Japon et 16 % au Canada.

Que peut-on faire pour éviter cela ?

La politique commerciale européenne ne s'est pas appuyée jusqu'ici sur la force de marché que représente l'Union européenne, premier marché mondial avec ses 500 millions d'habitants. Nous sommes cependant en train de changer de paradigme. Depuis le traité de Lisbonne, les parlementaires européens ont un droit de regard sur la politique commerciale européenne et ils commencent à demander des comptes : la logique démocratique s'invite dans un domaine qui était jusqu'ici de la seule compétence de la Commission européenne. Le Parlement a ainsi voté récemment une résolution renforçant le mandat de la Commission dans ses négociations d'un accord de libre-échange avec le Japon, afin notamment qu'elle soit ferme sur la suppression des barrières non tarifaires, qui sont un protectionnisme déguisé.

D'autre part, à la faveur de la crise, on assiste à une prise de conscience de la part de pays comme l'Espagne et l'Italie, qui, en proie aux difficultés, deviennent plus agressifs à l'export. La position de la France est que le principe d'une ouverture doit être maintenu, mais avec des critères qui permettent de juger de la pertinence d'un accord de libre-échange.

Et quels seraient ces critères ?

Début septembre, j'ai présenté en Conseil des ministres les quatre conditions que les prochains accords de libre-échange devront satisfaire pour que la France les signe. Premièrement, que cela crée des emplois en France et en Europe, études d'impacts à l'appui. Deuxièmement, qu'il y ait réciprocité : les barrières tarifaires et surtout non tarifaires doivent être effectivement abaissées. Troisièmement, conditionner ces échanges au respect de normes d'un certain niveau de qualité sociale et environnementale : si avec des pays tiers comme l'Inde, les normes mondiales, comme celles de l'Organisation internationale du travail (OIT), doivent s'appliquer, il faut placer la barre plus haut pour des pays aussi développés que le Canada ou le Japon.

Quatrièmement, enfin, il faut que la baisse de nos tarifs douaniers soit progressive et que l'on puisse mettre en œuvre des clauses de sauvegarde, en cas de besoin pour des secteurs sensibles, comme la France vient de l'obtenir dans le cadre de l'accord de libre-échange avec le Japon. On s'est en effet notamment aperçu que dans l'accord de libre-échange avec la Corée, cette clause de sauvegarde était insuffisante. Ces principes seront mis à l'épreuve dans la négociation pour l'accord avec le Japon et bien sûr amèneront des compromis.

Le consensus est-il difficile à atteindre entre Européens ?

Il y a dans l'Union des libéraux « unilatéraux » et l'idée qu'il faille mettre des tempéraments à la liberté des échanges leur est profondément étrangère. La Commission est engagée de son côté dans une logique de libéralisation commerciale qui n'en finit pas. Il y avait le Canada, aujourd'hui le Japon, demain peut-être les États-Unis et bien d'autres. Donc rien ne va de soi. Prenons l'exemple de l'ouverture de la négociation d'un accord de libre-échange avec le Japon. La France souhaitait éviter de voir le précédent coréen se renouveler. Elle a voulu mettre dès le départ dans le mandat de négociation une mention explicite du secteur automobile, comme produit sensible, et une exigence de clause de sauvegarde efficace, qui permettra de rétablir des droits de douane aux frontières, en cas d'augmentation trop forte des importations japonaises. Le commissaire européen au Commerce, Karel de Gucht, y était au départ opposé. Nous y sommes parvenus. C'est bien la preuve que nous pouvons réussir à imposer nos positions.

Sur le dossier des marchés publics, il y a accord sur le principe, mais la réalité ne suit pas : par deux fois, à l'issue des sommets de juin et d'octobre derniers, le Conseil européen a mentionné explicitement le fait que les États s'engageaient à faire avancer rapidement le projet de règlement de la Commission sur la réciprocité des marchés publics : celui-ci prévoit notamment la possibilité d'écarter une entreprise d'un État qui n'ouvrirait pas, ou insuffisamment, son marché aux entreprises étrangères. Selon la Commission, une telle réciprocité permettrait aux entreprises européennes de remporter un surcroît de 12 milliards d'euros de marchés. Mais l'accord pratique des États manque encore.

Peut-on imaginer que l'Europe se dote d'une taxe carbone à ses frontières dans le but d'introduire un peu de juste échange avec le reste du monde ?

Regardons ce qui s'est passé sur le projet de taxe européenne sur les émissions de gaz à effet de serre des compagnies aériennes. Les compagnies indiennes et chinoises ont pris la tête de la rébellion en refusant de la payer et en menaçant l'Europe de mesures de rétorsion commerciale. Pour finir, l'Union a capitulé en rase campagne et retiré sa taxe. Elle n'est donc pas près d'inclure une taxation carbone dans un mécanisme commercial ! La voie la plus avisée consiste donc à inclure des critères de haute qualité sociale et environnementale dans les accords de libre-échange. C'est d'autant plus urgent qu'à partir de 2016, la Chine obtiendra le statut d'économie de marché, ce qui offrira un meilleur accès au marché européen pour ses produits et la mettra à l'abri d'éventuelles mesures antidumping.

À ce propos, faut-il encadrer les investissements étrangers pour protéger les entreprises européennes ?

Il existe un cadre en France qui permet de préserver nos entreprises dans les secteurs dits « stratégiques ». Mais il est certainement insuffisant, et l'Europe, une fois encore, ne bénéficie pas toujours du principe de réciprocité. Pensez aux grands pays émergents qui limitent nos investissements alors que leurs entreprises sont maintenant engagées dans des démarches de rachat d'entreprises européennes, notamment françaises. C'est peut-être le moment de réfléchir à un cadre européen commun.

L'impact des accords commerciaux désormais évalué.

***Entretien avec Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur
Propos recueillis par Marc Chevallier***

OMC : Comment l'UE protège son agriculture

Agriculture européenne et OMC ne font généralement pas bon ménage. La Politique Agricole Commune (PAC) accordant par principe une préférence aux produits agricoles européens, c'est en particulier dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001 que les subventions à l'exportation ainsi que les aides aux agriculteurs de l'Union européenne ont fait l'objet de critiques virulentes de la part des pays tiers. Soumis à une certaine pression internationale dès le début du « cycle de Doha », les États membres se sont alors mis d'accord sur la nécessité de réduire ces aides, qui entravent la concurrence internationale et confèrent un avantage aux produits européens, au sein de l'Union comme à l'extérieur. À peine une décennie plus tard, l'UE a-t-elle respecté ses engagements ?

LES BOITES DE L'OMC : UNE TENTATIVE DE LIBERALISATION DE L'AGRICULTURE

Fondée en 1994, l'OMC est une organisation internationale dont les objectifs sont de supprimer progressivement l'ensemble des obstacles aux échanges internationaux, d'assurer le respect des règles commerciales internationales, de surveiller et de réprimer les pratiques déloyales.

Afin de libéraliser progressivement l'agriculture internationale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a prévu de regrouper les aides (subventions à l'exportation, aides directes aux producteurs en fonction des quantités produites, dites « couplées ») dans des « boîtes », permettant de catégoriser les degrés de protection des productions agricoles, c'est-à-dire d'évaluer si les mesures mises en place protègent trop les agriculteurs ou si au contraire elles ne servent qu'à favoriser le développement durable.

De manière générale, dès sa création l'OMC a décidé de regrouper les aides « strictement interdites » dans la boîte rouge, les aides dites « limitées et en voie de réduction » dans la boîte orange et les aides « autorisées » dans la boîte verte.

Cependant, l'Accord sur l'agriculture (AsA) à l'OMC déroge au système traditionnel des boîtes : en effet il ne comporte pas de boîte rouge mais remplacée par une « boîte bleue » recouvrant toutes les aides dites « tolérées ». Dans le domaine de l'agriculture, on distingue alors boîte orange, boîte bleue et boîte verte (art. VI de l'Accord sur l'agriculture). Cette approche différente du système incite notamment les pays développés (UE et États-Unis) à réduire progressivement leurs subventions à l'agriculture pour finalement aboutir à une libéralisation totale de l'agriculture à l'avenir.

Alors que les aides de la PAC font l'objet de limitations au sein de l'OMC, les aides découplées et le second pilier de la PAC (développement rural) n'ont pas été incluses dans la boîte orange et s'avèrent regroupées aujourd'hui dans la « boîte verte » non limitée par l'OMC.

LA BOITE VERTE : LE BOUCLIER DE LA PAC

Les boîtes de l'OMC :

- **rouge** : toutes les mesures visant à protéger les revenus des agriculteurs contre la concurrence internationale en leur versant des subventions (strictement interdites) ;
- **orange** : le soutien aux prix et toutes autres formes de soutien interne « ayant des effets de distorsions sur les produits et les échanges » (comme les aides proportionnelles aux quantités produites) ;
- **bleue** : aides plafonnées (limitées) « étant normalement du ressort de la boîte orange et classées dans la boîte bleue si la mesure en question impose également des réductions de production aux agriculteurs » ;
- **verte** : aides n'ayant aucun effet de distorsion sur les échanges et la production de biens agricoles, financées par les fonds publics et ne faisant pas l'objet de soutien des prix (par exemple tout programme visant à protéger l'environnement).

Compte tenu des évolutions récentes vis-à-vis du commerce avec les pays tiers, on pourrait se demander si le second pilier de la PAC, qui vise notamment à promouvoir le développement rural et la qualité des produits, n'est pas une nouvelle forme de protectionnisme, que l'on pourrait qualifier de « déguisé ».

En effet, en transférant les deux tiers de ses aides vers la boîte verte du fait du découplage et d'une argumentation fondée sur la protection de l'environnement, l'Union Européenne a su réduire ses subventions internes de 70 % ainsi que les subventions à l'exportation de manière substantielle, pour les remplacer par des aides aux agriculteurs « pour sauver l'environnement », donc non limitées par l'OMC.

En légitimant les aides actuelles de la PAC par des mesures environnementales et en plaçant ainsi les subventions dans les boîtes bleue (aides tolérées) et verte (aides non limitées), les mesures protectionnistes de la PAC s'avèrent alors toujours tolérées voire non limitées.

Ainsi, les prix des produits agricoles de l'UE sont maintenus au niveau des prix mondiaux et les droits de douanes peuvent être abaissés. Relégitimant ainsi l'existence de la PAC, la boîte verte s'avère donc un des derniers boucliers de l'agriculture européenne.

Cependant, la PAC a également su développer d'autres mesures visant à protéger son agriculture, notamment à travers les « normes sanitaires ». Celles-ci permettent d'attribuer les aides aux agriculteurs en fonction du respect des normes des exigences en termes de qualité et de standardisation, ce qui au final risque d'entraver de manière non négligeable le commerce avec les pays tiers.

Du fait du découplage et d'une PAC toujours plus orientée vers le développement rural, l'UE a réussi à transférer 88 % de ses aides dans la boîte verte. Le Brésil, par exemple, a longtemps dénoncé le protectionnisme européen dans la mesure où on lui interdit d'exporter de la viande porcine en Union Européenne, notamment à cause des normes sanitaires strictes de la PAC. Or, vu que la peste porcine n'existe plus dans ce pays, il devient clair que de telles normes sanitaires risquent de servir de simples mesures protectionnistes. La mise en place de telles normes reste toujours un sujet de débat et peut faire l'objet d'entraves à la concurrence internationale.

VERS UNE AGRICULTURE FONDEE SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ?

Conçu initialement pour libéraliser « progressivement » l'agriculture au niveau mondial, le système des boîtes à l'OMC a permis de justifier le maintien d'une certaine protection de l'agriculture européenne au niveau international. Comme le montre la tendance de cette dernière décennie, l'UE a profité du développement de son deuxième pilier de la PAC pour transférer les aides directes dans les boîtes bleues et vertes.

En réaction les pays en développement (PED) et Organisations non-gouvernementales (ONG) appellent à la « souveraineté alimentaire » interdisant les exportations à un prix inférieur au coût total moyen de production de chaque pays.

Mais jusqu'où l'Union Européenne sera-t-elle tentée de transférer ses aides dans la boîte verte ? Et jusqu'où sera-t-elle prête à libéraliser son agriculture ? Telles se présentent les questions à aborder lors des réformes de la PAC en 2013.

Article réalisé en partenariat avec les étudiants de Sciences-Po

source: <http://www.touteurope.eu/fr/actions/agriculture-peche/politique-agricole-commune/actualite/actualites-vue-detaillee/afficher/fiche/4248/t/95946/from/4712/breve/lunion-europeenne-forteresse-agricole-deguisee.html?cHash=5f0a4ccacc>

DOCUMENT 4

Mondialisation de l'agriculture. Les grands défis du XXI^e siècle.

Chambres d'Agriculture - Mai 2011 - N° 1003

La hiérarchie des nations productrices et exportatrices de produits agricoles et alimentaires s'est durablement transformée au lendemain des Accords de Marrakech. La France a commencé à enregistrer ses premières pertes de parts de marché durant ces années 90. L'Union européenne, et singulièrement la France, subissent ainsi les assauts concurrentiels de nouveaux pays et sont donc appelées à reconsidérer leur stratégie agricole et industrielle.

Comme l'exprime Rémi Bailhache, Vice-Président de Chambres d'agriculture France, Président de la Commission Économie : « Depuis 2007, l'attention des agriculteurs et des principaux acteurs de la vie économique s'est portée sur les fluctuations des prix des matières premières. Les tensions des marchés agricoles ont effectivement de quoi interpellier, voire préoccuper bon nombre de secteurs, comme l'illustre notamment l'évolution de la situation en élevage. Autre élément d'analyse : la montée de la concurrence intra-communautaire, en particulier dans les secteurs des viandes. En toile de fond : l'érosion de la compétitivité de l'agriculture française sur les marchés européens et mondiaux. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte bien précis de mutations de l'agriculture mondiale. Si l'amorce des phases de hausses puis de baisses des prix peut être située au milieu de cette décennie, les bouleversements des marchés agricoles remontent aux années 90. La hiérarchie des nations productrices et exportatrices de produits agricoles et alimentaires s'est en effet durablement transformée au lendemain des Accords de Marrakech. La France a d'ailleurs commencé à enregistrer ses premières pertes de parts de marché durant ces années 90. Si certaines productions n'ont guère été touchées par les ruptures en cours, à l'instar des céréales, secteur dans lequel l'Union européenne continue à exercer son leadership, d'autres en revanche – oléagineux, viandes bovine et de volaille, viticulture, lait – font l'objet d'une vaste restructuration, souvent au profit des pays d'Amérique latine. Le Brésil a ainsi accompli des performances fulgurantes depuis le milieu des années 90. Ce pays n'est cependant pas le seul à avoir contribué à l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale. D'autres, comme la Nouvelle-Zélande, se sont également hissés au premier rang des producteurs et exportateurs de produits agricoles et alimentaires, en particulier dans le secteur laitier. L'Union européenne, et singulièrement la France, subissent ainsi les assauts concurrentiels de nouveaux pays et sont donc appelées à reconsidérer leur stratégie agricole et industrielle. On ne peut cependant se limiter à ces simples constatations ! Cette situation exige une posture politique s'interrogeant sur le rôle de l'agriculture dans l'économie européenne et dans un monde où l'alimentation constitue déjà un enjeu géostratégique de premier plan. Une deuxième phase s'avère tout aussi indispensable : la création et la mise en œuvre d'outils et instruments de politique agricole appropriés pour répondre à ce grand défi du XXI^e siècle. C'est dans ce cadre que vont s'inscrire très prochainement les discussions au G20 et plus spécifiquement encore au G20 agricole de juin 2011 organisé par la France. On ne peut, en effet, que rappeler l'importance qu'accordent les Chambres d'agriculture aux instruments de politique agricole, non seulement pour la régulation des marchés, mais aussi pour la préservation du rang de l'Union et de la France dans le concert des nations pourvoyeuses de biens alimentaires. En ce sens, la prochaine réforme de la PAC, si elle doit contenir des outils de régulation, devrait être dissociée de négociations commerciales de l'OMC qui vont, quant à elles, dans le sens de la dérégulation des échanges internationaux. »

Copyright www.chambres-agriculture.fr